

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt deux et le mardi 12 avril à dix-huit heures trente neuf le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN lors de sa séance d'installation, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque, Ernest J. PEPIN après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

**Présents** : M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; M Ephrem GLORIEUX Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; M Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Pierre ALBINA ; Mme Clara RIGAH ; Mme Karine GATIBELZA ; M Didier MARICEL; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA ; M Christian RADBLOU Conseillers Municipaux.

**Représentés :**

Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET par M. Jean-Louis SAINCILY  
M. Arthur MARICEL par M Ephrem GLORIEUX  
Mme Sylvie DAGONIA par M. Jocelyn SAPOTILLE  
M. Florent TREIL par M. José TORIBIO

**Absents** : Mme Sylviane FONDS ; M Saturnin FRANCILLONE ;

**DELIBERATION N°2022/04/40****ATTRIBUTION DE SACS CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année 2021, la ville de Lamentin a offert un sac cadeau à chaque agent pour un montant total de 24 781,41 euros qui se décline comme suit :

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
au Conseil Municipal		
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>30</b>

**Date de la convocation****06 avril 2022****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité**

Désignation	Quantité	P.U.H.T	TTC
Sac cadeau (homme)	170	41,65	1 798,39
Sac cadeau (femme)	330	41,65	5 728,80
Objets publicitaires	500	41,65	15 084,22
Forfait transport			1 030,75
Honoraires d'agence			1 139,25
TOTAL			24 781,41

La valeur des sacs cadeaux représente :

- Les goodies (objets publicitaires)
- Le forfait transport
- Les honoraires d'agence
- Le taux de TVA

Le Conseil Municipal

**Considérant** l'implication des agents au sein de la Collectivité ;

**Considérant** leur gratification à ce titre ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1-** D'attribuer un sac cadeau à chaque agent communal à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021 pour un montant total de 24 781,41 euros.

Désignation	Quantité	P.U.H.T	TTC
Sac cadeau (homme)	170	41,65	1 798,39
Sac cadeau (femme)	330	41,65	5 728,80
Objets publicitaires	500	41,65	15 084,22
Forfait transport			1 030,75
Honoraires d'agence			1 139,25
TOTAL			24 781,41

La valeur des sacs cadeaux représente :

- Les goodies (objets publicitaires)
- Le forfait transport
- Les honoraires d'agence
- Le taux de TVA

**ARTICLE 2-** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Maire,**



**Jocelyne APOTILLE**